

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE**

**ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

**COMMUNE DE VAIRE**

**SEANCE du 21 novembre 2023**

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 18

- présents : 15

- votants : 16

Pouvoir de Madame Nathalie LUCAS à Ralph TRICOT

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vairé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la mairie. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel CHAILLOUX.

Présents : MM CHAILLOUX Michel, CHAILLOUX Jean-Charles, TRICOT Ralph, BRUNEAU Franck, DESPIERRES Francis, LUCAS Gwenaëlle, DENIS Elisabeth, THOMAZEAU Pascal, RUCHAUD Philippe, VALLADE Philippe, LOGEAIS Cyril, RABILLÉ Philippe, CHARIE Pamela, GUILLET Alain, BEDNIK Vanessa.

Excusée : Nathalie LUCAS – donne pouvoir à Ralph TRICOT

Absent : BONZOM David. Bertrand BOUCHEREAU (démissionnaire)

Secrétaire de séance : Philippe RABILLE.

Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2023 à la majorité par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

**Délégations**

*Urbanisme*

Par délibération du 31/01/2020, le conseil Les Sables d'Olonne Agglomération a délégué aux communes le droit de préemption,

Droit de préemption sur délégation : Renonciation

Tableau des DIA

N°	Date arrivée	Nom propriétaire	Nom mandataire	Nature adresse du bien	de parcelles Zone PLU	Surface		Décision	Renonciation
						Parcelle	Habitable		
30/2023	30/10/2023	HUYGUES Francis	Selas PENNETIER BRARD	2 rue des Tournesols	AD 299	721 m <sup>2</sup>			
31/2023	03/11/2023	CREUZE Michel	Me CHAIGNEAU	37 rue G Clémenceau	AI 65	203 m <sup>2</sup>			
32/2023	06/11/2023	MARICAL Jean-Pierre	Atlantique Notaire	12 rue des Acacias	AE 191	546 m <sup>2</sup>			

➤ *Affaires générales*

**DEL20232111 01 - Délégations des adjoints et indemnités**

- Classement et délégations des adjoints et conseillers délégués :

Suite aux élections du conseil municipal du 7 novembre 2023, la proposition de répartition des adjoints et des délégations sont définies comme ci-dessous :

3<sup>ème</sup> adjoint au maire : Jean-Charles CHAILLOUX (anciennement 4<sup>ème</sup> adjoint)

Délégations : Finances – Marchés Publics – Personnel communal - Vie locale et vie associative

4<sup>ème</sup> adjointe au maire : Paméla CHARIE

Délégations : Jeunesse – Conseil municipal des Enfants – Animations

5<sup>ème</sup> adjointe au maire : Gwénaëlle LUCAS

Culture – Tourisme – Scolarité – centre de loisirs – restaurant scolaire

- Conseiller délégué Sports / CCAS / Tourisme : Franck BRUNEAU

- Conseiller délégué CME : Francis DESPIERRES

- Indemnités des adjoints

Fonction	Prénom / Nom	Indemnité maximale IB	Taux attribué 07/20	Taux attribué 10/23	Taux attribué 11/23
Maire	Michel CHAILLOUX	51.60% de l'indice 1027	30.90 %	30.90 % 1201.82 €	35 % 1430.07 €
1 <sup>ère</sup> Adjointe	Nathalie LUCAS	19.80% de l'indice 1027	19.80 %	19.80 % 809.01 €	19.80 % 809.01 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	Ralph TRICOT	19.80% de l'indice 1027	12.90%	12.90 % 527.08 €	15 % 612.89 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	Jean-Charles CHAILLOUX	19.80% de l'indice 1027	12.90%	12.90 % 527.08 €	15 % 612.89 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	Paméla CHARIE	19.80% de l'indice 1027			15 % 612.89 €
5 <sup>ème</sup> adjoint	Gwénaëlle LUCAS	19.80% de l'indice 1027			15 % 612.89 €

Enveloppe disponible	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2020	1057.92 €
	Au 1 <sup>er</sup> octobre 2023	1131.80 €
	Au 1 <sup>er</sup> décembre 2023	645.57 €

- Indemnités des conseillers délégués

Fonction	Prénom / Nom	Indemnité maximale IB	Taux attribué 07/20	Taux attribué 10/23	Taux attribué 11/23
Conseiller Délégué: Conseil Municipal des Enfants	Francis DESPIERRES	19.80% de l'indice 1027	5.70 % 221.70 € €	5.70 % 232.90 €	10 % 408.59 €

Conseiller Délégué Sports / CCAS / Tourisme	Franck BRUNEAU	19.80% de l'indice 1027	5.70 € 221.70 €	8 % 326.87 €	10 % 408.59 €
--	-------------------	----------------------------	--------------------	-----------------	------------------

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Valide à l'unanimité des votants les indemnités pour les adjoints
- Valide à l'unanimité des votants les indemnités les conseillers municipaux délégués.

**- DEL20231121 02 Modification des commissions municipales**

Après avoir élus les adjoints lors du conseil du 7 novembre, il est proposé l'actualisation des commissions municipales :

**1 – Urbanisme – Voirie – Réseaux – Personnel Techniques**

**Responsable de commission : Nathalie LUCAS**

Pascal THOMAZEAU - Ralph TRICOT - Cyril LOGEAS - Philippe VALLADE – Alain GUILLET

**2 – Développement Durable – Embellissement – Espace Public – Bâtiment – Patrimoine**

**Responsable de commission : Ralph TRICOT**

Philippe RUCHAUD - Philippe VALLADE - Elisabeth DENIS - Francis DESPIERRES - Philippe RABILLE -  
Alain GUILLET – Cyril LOGEAS

**3 – Scolarité – jeunesse – CME – Restaurant scolaire – Centre de loisirs**

**Responsable de commission : Gwénaëlle LUCAS**

Paméla CHARIE - Cyril LOGEAS - Francis DESPIERRES – Pascal THOMAZEAU - Vanessa BEDNIK

**4 – Commission Finances – Marché Public – Personnel Communal**

**Responsable de commission : Jean-Charles CHAILLOUX**

Pascal THOMAZEAU - Philippe RUCHAUD - David BONZOM – Cyril LOGEAS - Philippe RABILLE

**5 – Commission Culture – Tourisme – Vie Locale – Vie Associative**

**Responsable de commission : Paméla CHARIE**

Gwénaëlle LUCAS - Jean-Charles CHAILLOUX - Vanessa BEDNIK - Franck BRUNEAU - Francis DESPIERRES - David  
BONZOM – Alain GUILLET

**Commission CCAS :** Vanessa BEDNIK intègre la commission CCAS à la place de Mme Delphine BERTHEAU.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide la composition des 5 commissions municipales.

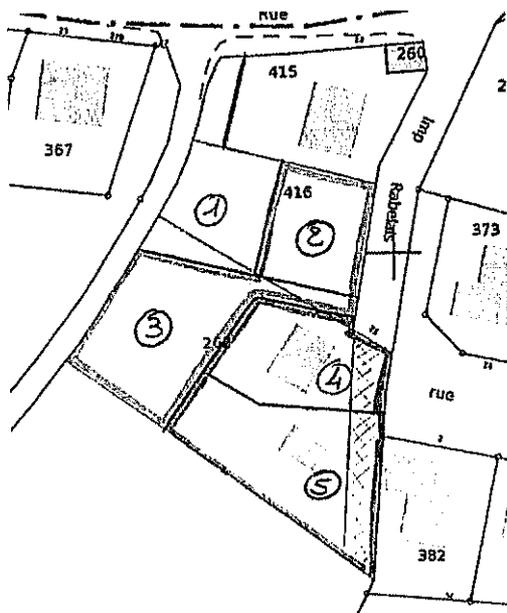
**- DEL20231121 03 – Désignation représentant titulaire Syndicat Mixte du Marais des Olonnes**

La commune de Vairé doit être représenté au sein du syndicat Mixte des Olonnes et le remplacement de l'élue titulaire. Suite à l'appel à candidature, Madame Elisabeth DENIS souhaite être la représentante titulaire.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des conseillers votants, valide la candidature de Madame Elisabeth DENIS.

DEL20231121 04	Estimation pour vente de terrain : « Traîne Bois »
----------------	--

Le service des domaines précise l'estimation de la parcelle 1 constituant l'espace à aménager « Traîne Bois ».



Le conseil doit délibérer sur les montants pour la mise en vente de la parcelle 1 : 150 € TTC le terrain à bâtir non raccordé aux réseaux.

Le conseil après avoir délibéré, valide les montants pour la mise en vente de la parcelle 1 :

- 150 € TTC le terrain à bâtir non viabilisé et non raccordé aux réseaux.

DEL20231121 05	Validation cahier des charges de la cession pour mise en vente de parcelle « Traîne Bois »
----------------	--

Dans le cadre de la vente de l'espace à aménager « Traîne Bois », il convient de valider le présent cahier des charges qui précise les modalités de cession du terrain situé 23 rue Rabelais.

Il a pour objet de préciser la nature du bien, son origine, les modalités et les conditions dans lesquelles sera organisée la vente de gré à gré de la parcelle.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à diffuser ce cahier des charges qui sera diffusé comme document de vente.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des conseillers votants moins 1 voix, valide le cahier des charges pour la mise en vente du lot 1 du « Traîne Bois ».

Suite à la validation de la mise à jour du RIFSEEP et du CIA le conseil doit délibérer sur les montants attribués pour 2024.

Par délibération du 23/02/2017 et 21/09/2017, la commune a mis en place le nouveau régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui est venu se substituer au régime indemnitaire existant.

Le Maire expose au conseil Municipal la nécessité de réviser ces délibérations pour les motifs suivants au niveau du CIA:

- Modifier le montants annuels maximums du CIA prévus dans les délibérations,
- Ne pas pénaliser les agents nouveaux et permettre de respecter une égalité dans l'attribution du régime indemnitaire et notamment la part de CIA,
- Anticiper les éventuels avancements de grade ou changement important de fonction,
- Modifier la périodicité du CIA
- Renforcer l'attractivité de la commune.

Rappel des bénéficiaires :

Les fonctionnaires stagiaires, titulaires et contractuels de droit public.

Les agents de droit privé en sont exclus (CAE, apprentissage).

#### Critères d'évaluation du CIA :

Les critères retenus et non exhaustifs pourront être complétés par de nouveaux critères en lien avec

- L'exercice de l'activité dans un contexte professionnel difficile, surcharge ponctuelle, complexité inhabituelle (investissement au sein du service afin de pallier les absences)

#### Absence : Modalités de maintien ou de suppression

En cas de congé de maladie ordinaire, accident de travail, maladie professionnelles (CITIS), les primes suivent le sort du traitement. (Elles sont conservées intégralement pendant les trois premiers mois puis réduite de moitié pendant les neuf mois suivants).

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption et accident de travail les primes sont maintenues intégralement ainsi qu'en cas de travail à temps partiel thérapeutique dans les mêmes proportions que le traitement.

En cas de congé de longue maladie, grave maladie, longue durée le versement du régime indemnitaire est suspendu.

Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises.

#### Catégorie A : Attachés territoriaux

Groupe	Emplois	A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser,	RIFSEEP- Montant maximal	IFSE Montant annuel	CIA – Montant annuel
Groupe 1	Directeur Général	42 600 €	18 000 €	15 000 €	3 000 €

#### Catégorie B : Rédacteurs territoriaux

Groupe	Emplois	A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser,	RIFSEEP- Montant maximal	IFSE Montant annuel	CIA – Montant annuel
Groupe 1	Secrétaire Générale	19 860 €	15 000 €	13 200 €	1 800 €

			15 200 €	13 200 €	2 000 €
Groupe 2	Adjoint responsable, fonction coordination, chargé de mission				

#### Catégorie C : Adjoint administratifs territoriaux

Groupe	Emplois	Montant global maxi annuel RIFSEEP	Montant brut maxi fixé par CM	IFSE Montant Maximal brut annuel	CIA Montant Maximal brut Annuel
Groupe 1	Assistant administratif-Comptable-personnel – urbanisme – état civil Qualification encadrement de proximité	12 600 €	6 000 €	5 400 €	600 €
			6 400 €	5 400 €	1 000 €
Groupe 2	Agent d'accueil	12 000 €	5 400 €	4 860 €	540 €
			5 860 €	4 860 €	1 000 €

#### Filière technique

##### Catégorie C : Agents de maîtrise territoriaux

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser,</i>	RIFSEEP-Montant maximal	IFSE Montant annuel	CIA – Montant annuel
Groupe 1	Responsable du service	12 600 €	12 000 €	10 000 €	2 000 €

##### Adjoint techniques territoriaux

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser,</i>	RIFSEEP-Montant maximal	IFSE Montant annuel	CIA – Montant annuel
Groupe 1	Responsable du service	12 600 €	9 000 €	8 100 €	900 €
			12 000 €	10 000 €	2 000 €
Groupe 2	Référent espaces verts – remplacement du responsable (absence) Contraintes horaires	12 000 €	5 000 €	4 500 €	500 €
			5 700 €	4 500 €	1 200 €
Groupe 3	Agent espaces verts – voirie – bâtiments – polyvalence – restaurant scolaire – école – entretien des locaux Contraintes horaires	12 000 €	5 000 €	4 500 €	500 €
			5 500 €	4 500 €	1 000 €

#### Filière animation

##### Catégorie B : Animateurs territoriaux

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant maximal à ne pas dépasser,</i>	RIFSEEP-Montant maximal	IFSE Montant annuel	CIA – Montant annuel
Groupe 1	Responsable du service	19 860 €	15 000 €	13 200 €	1 800 €
			15 200 €	13 200 €	2 000 €

##### Catégorie C : Adjoint territoriaux d'animation

Groupe	Emplois	Montant global maxi annuel RIFSEEP	Montant brut maxi fixé par CM	IFSE Montant Maxi brut annuel	CIA Montant Maximal brut Annuel
Groupe 1	Responsabilité service	12 600 €	9 000 €	8 100 €	900 €
			9 600 €	8 100 €	1 500 €
Groupe 2	Animateur- exécution	12 000 €	5 000 €	4 500 €	500 €
			5 500 €	4 500 €	1 000 €

### Filière sociale

#### Catégorie C : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

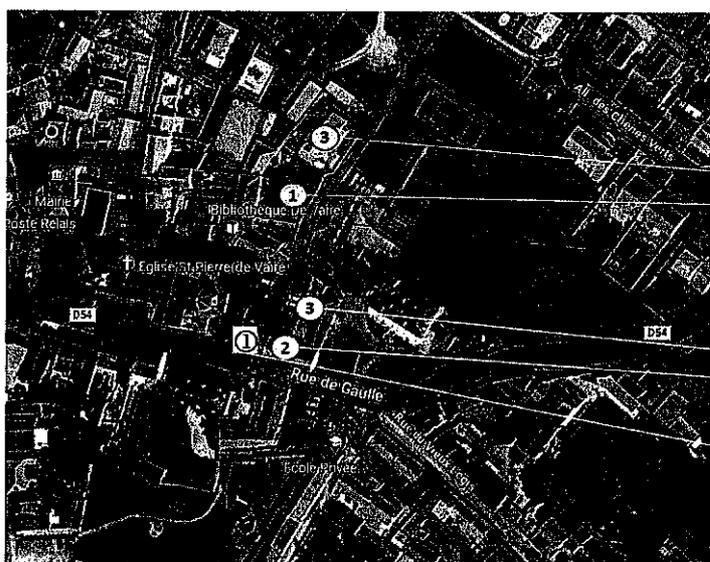
Groupe	Emplois	Montant global maxi annuel RIFSEEP	Montant brut maxi fixé par CM	IFSE Montant Maximal Brut annuel	CIA Montant Maximal brut Annuel
Groupe 1	Responsabilité service	12 600 €			
Groupe 2	ATSEM- exécution-	12 000 €	5 000 €	4 500 €	500 €
			5 500 €	4 500 €	1 000 €

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le maire à appliquer l'actualisation du RIFSEEP et CIA suite à la validation du centre de gestion du 05/09/2023 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des conseillers votants, valide l'actualisation du RIFSEEP et du CIA pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

DEL20231121 07	Adressage sentier des Forges et Place Richelieu
----------------	---

Il s'agit de revoir l'adressage de ce secteur en lien avec les dernières modifications des habitations et des rues (en lieu et place de la place Des Anciens Combattants) :



- 3, sentier des Forges
- 1, sentier des Forges
- Sentier des Forges
- 3, place Richelieu
- 2, place Richelieu (Bibliothèque)
- 1, place Richelieu (Presbytère)

Le conseil doit délibérer sur cette proposition d'adressage.

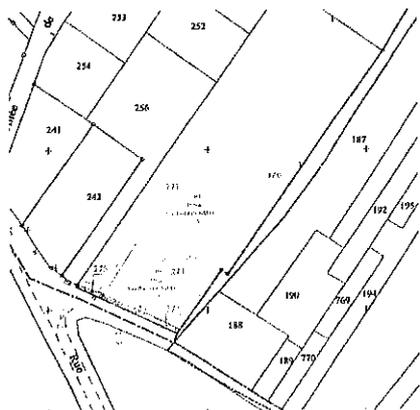
Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des conseillers votants, valide :

- L'adressage du sentier des forges (1 et 3)
- L'adressage de la place Richelieu (1 Presbytère, 2 Bibliothèque et 3)

DEL20231121 08

Acquisition de terrain – Parcelle RUCHAUD

Deux parcelles sont à acquérir pour 1 € ttc et à intégrer dans le domaine public (parcelles 274 et 275 pour 67 centiares).



Le conseil est invité à autoriser Mr le Maire à signer l'acte de vente et à intégrer ces deux parcelles dans le domaine public communal.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des conseillers votants, valide l'achat pour 1€ les parcelles 274 et 275.

#### Informations diverses

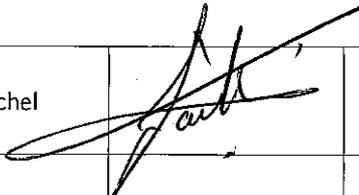
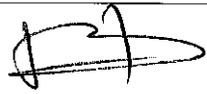
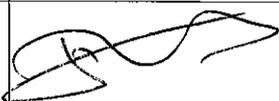
**Cyprès Leyland** : suite à la tempête CIARAN le cyprès Leyland du parc de l'Auzance a été déchiré au niveau du tronc. Suite à l'expertise et aux avis de professionnels, l'arbre ne serait pas en danger et ne serait pas fragilisé. Monsieur le Maire informe que cet arbre va être maintenu en l'état, expertisé et haubané afin de soulager les branches suite à la tempête. Le périmètre de sécurité est maintenu jusqu'à l'enlèvement des morceaux de troncs au sol.

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la coupe des troncs, ces derniers seront récupérés par un artiste pour la création de totems.

**Chênes du chemin entre la rue Fruchard et la rue du chêne vert** : Monsieur Alain GUILLET demande à ce que les arbres du chemin soient coupés afin d'éviter de nouvelles chutes lors des prochaines tempêtes. Monsieur le Maire précise que ces arbres vont être expertisés afin de connaître leur état de fragilité.

**Association 1 Geste 1 sourire** : L'association qui siège sur la commune de Vairé n'aura plus de vairéen dans son conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Monsieur le Maire autorise avec l'accord du conseil municipal que l'association déclare son siège social pour un an à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30  
Affiché en exécution du Code Général des Collectivités territoriales.

CHAILLOUX Michel		BRUNEAU Franck	
LUCAS Nathalie	excusée	Alain GUILLET	
TRICOT Ralph		THOMAZEAU Pascal	
Vanessa BEDNIK		CHARIE Pamela	
CHAILLOUX Jean-Charles		LOGAIS Cyril	
RABILLÉ Philippe		RUCHAUD Philippe	
DESPIERRES Francis		BONZOM David	absent
DENIS Elisabeth		Bertrand BOUCHREAU	Absent démissionnaire
LUCAS Gwenaëlle			
VALLADE Philippe			

